

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE Bâtiment situé au 231, rang du Bas-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire Immeuble portant le numéro de lot 1 594 326

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE la Ville de Saint-Césaire a reçu une demande de démolition visant l'habitation unifamiliale isolée susmentionnée, laquelle est assujettie aux dispositions du Règlement n° 309 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

QUE toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par **écrit** son opposition motivée, au service du Greffe à l'attention de la soussignée à l'adresse suivante : 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, Québec, J0L 1T0, ou par courriel : service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca;

QU'en vertu dudit Règlement n° 309, toute personne souhaitant se porter acquéreur de l'immeuble afin d'en maintenir son caractère locatif (usage d'habitation) peut également en faire la signification par **écrit** au service du Greffe de la Ville à l'attention de la soussignée à l'adresse suivante : 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, Québec, J0L 1T0, ou par courriel : service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca;

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition est saisi de la présente demande de démolition et une séance du Comité de démolition sera tenue ultérieurement afin d'analyser cette demande, incluant les oppositions et significations reçues, selon l'ensemble des modalités prévues au règlement susmentionné.

Donné à Saint-Césaire, ce 22 avril 2025.

Nancy Bernier, greffière